

4.0 crédits

45.0 h + 0.0 h

1q

Enseignants:	Stempniewsky Yvan ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Mons
Préalables :	/
Thèmes abordés :	<p>Partie 1 : aspects légaux Éléments de base du droit comptable belge : sources formelles, autorités administratives.</p> <p>Partie 2 : l'établissement des comptes annuels (parties 1 et 2 : 30h/4 ECTS) ' L'information patrimoniale : obligation d'identification, obligation envers les tiers, obligation en matière de comptes annuels ' La reddition des comptes : objectif, sources, buts, révision, preuve ' Les principes comptables : pertinence, objectivité, réalité, partie double, intelligibilité, comparabilité, équilibre qualitatif ' Le droit des comptes : examen approfondi de chacune des rubriques patrimoniales, du compte de résultat et de l'annexe</p> <p>Partie 3 : l'établissement des comptes annuels consolidés (15h/2 ECTS) * Aspects juridiques et normatifs : champ d'application, force obligatoire, entreprises concernées, méthode et homogénéisation</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender les principes de la doctrine comptable : il maîtrisera ainsi les principes et directives des normes comptables belges au-delà des aspects techniques d'enregistrement.</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants :	Examen écrit ou oral
Méthodes d'enseignement :	Cours magistral
Bibliographie :	CAUSIN E. (2002), Droit comptable des entreprises en Belgique, Edition Larcier.
Cycle et année d'étude: :	> Certificat en révisorat et expertise comptable > Master [60] en sciences de gestion > Master [120] en sciences de gestion > Master [120] en sciences de gestion
Faculté ou entité en charge:	BLSM